

**De:** Alfred TOUSSAINT <alfred.toussaint@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** lundi 10 février 2025 14:43  
**À:** 67 Bal Enquête Publique Ernolsheim sur Bruche et Autres  
**Objet:** Aménagement foncier agricole ERNOLSHEIM-BRUCHE

A l'attention de Mr Charles WALDVOGEL, commissaire enquêteur

Monsieur,

je me permet de vous adresser une demande par rapport à une micro parcelle de 0.06 are sur le compte propriétaires 8200 en indivision entre les propriétaires TOUSSAINT Daniel (mon frère) et TOUSSAINT Alfred (moi-même)

Cette parcelle a été repositionnée dans la section 34, parcelle 103 à la pointe de la parcelle 102 appartenant à mon fils Julien TOUSSAINT compte 8230. Dans sa nouvelle situation Julien a 2 parcelles après remembrement qui totalisent une surface de 1.30.28 par rapport à 1.37.02 à l'origine, donc une "perte remembrement" de 6.74ares.

**Ma question, est-il possible d'une manière ou d'une autre de considérer les 0.06ares de l'indivision en impact remembrement et d'agrandir d'autant la parcelle 102 ?**

Je vous propose bien sûr si nécessaire, de vous adresser une procuration avec mon frère pour la parcelle 103 en indivision.

Dans l'attente de votre retour,

Bien cordialement

Alfred TOUSSAINT